


**Choose
France™**

UNE FISCALITÉ AU SERVICE DE LA **COMPÉTITIVITÉ**

ATTRACTIVITÉ

ÉDITION 2020

1

UN DISPOSITIF ATTRACTIF POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Grâce à son crédit d'impôt recherche (CIR), la France dispose d'un traitement fiscal de la R&D hautement compétitif. Elle est le 1^{er} pays de l'OCDE pour le financement public de la R&D. Le montant du crédit d'impôt est égal à 30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€ et à 5 % au-delà. Les PME ont également la possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôt innovation (CII) de 20 %, dans la limite de 400 000 € par an pour les dépenses d'innovation.

2

UN IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS EN BAISSÉ

En 2020, le taux d'IS passe à 28 % pour toutes les entreprises et 31 % pour celles dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 250 M€ et pour la fraction du bénéfice imposable supérieur à 500 000 €. Enjeu : un taux à 25 % pour toutes les entreprises en 2022.

3

LA FRANCE GAGNE EN COMPÉTITIVITÉ

En 2019, la France est le seul pays de l'OCDE ayant enregistré une baisse de ses coûts unitaires de main d'œuvre, - 0,5 % en glissement annuel comparativement à ses voisins allemands et britanniques avec respectivement +3,5 %. La progression au sein de la zone Euro s'établit à +1,9 %, et +2,4 % pour l'OCDE.

4

UN CADRE CLAIR POUR LES INVESTISSEURS ET UNE INFORMATION ACCESSIBLE

Le dispositif Tax4Business permet aux investisseurs étrangers de s'implanter en France dans un cadre légal clair et sécurisé (tax4business@dgifp.finances.gouv.fr). Il a pour objectif d'éliminer les incertitudes liées à la fiscalité applicable et renseigne les investisseurs quant à l'interprétation des dispositions fiscales.

5

DES EXONÉRATIONS POUR LES JEUNES ENTREPRISES

En vertu du dispositif Jeunes entreprises innovantes (JEI), les PME de moins de huit ans qui engagent des dépenses de R&D représentant au moins 15 % de leurs charges peuvent bénéficier d'exonérations en matière d'impôts sur le revenu ou sur les sociétés (100 % pour le premier exercice ou la première période d'imposition bénéficiaire et 50 % l'exercice bénéficiaire suivant, cumulable avec le CIR), et de cotisation économique territoriale (CET) et taxe foncière pendant 7 ans.

6 DES AVANTAGES POUR LES IMPATRIÉS

Les salariés et dirigeants étrangers venant prendre leurs fonctions en France peuvent bénéficier d'une exonération de l'impôt sur le revenu jusqu'à 50 % de la rémunération totale sur les primes d'impatriation et les primes de séjour professionnel effectué à l'étranger, ainsi que d'une exonération partielle sur les revenus de capitaux mobiliers et l'impôt sur la fortune des biens situés hors de France.

7 UN RÉGIME FAVORABLE AUX HOLDINGS

La fiscalité pour les sociétés détenant des participations dans d'autres sociétés (holdings) reste avantageuse en raison de l'exonération des plus-values réalisées sur les cessions de titres de participation et de la déductibilité des frais financiers (intérêts afférents aux emprunts engagés pour acquérir des actifs).

8 UNE FISCALITÉ QUI ACCOMPAGNE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES PME

La loi de finances 2019 introduit un dispositif fiscal de suramortissement exceptionnel pour soutenir la transformation numérique des PME industrielles. Ce dispositif concerne les investissements de transformation numérique réalisés entre le 1^{er} Janvier 2019 et le 31 décembre 2020 et permet aux PME soumises à un régime d'impôt réel (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés) de bénéficier d'une déduction de 40 % du coût de revient des investissements.

9 FACE À LA CRISE DU COVID 19, LE SYSTÈME FISCAL S'ADAPTE

Les entreprises en difficulté peuvent bénéficier d'un report allant jusqu'à 3 mois ou d'un étalement sans pénalité de leurs échéances fiscales. Les plus précaires pouvant bénéficier d'un dégrèvement d'impôts directs. Un remboursement accéléré par l'Etat de la TVA et des crédits d'impôts restituables en 2020 est prévu.

10 DES MESURES INÉDITES POUR LIMITER LES DIFFICULTÉS DE TRÉSORERIE DES ENTREPRISES

Des mesures inédites ont été prises telles que les prêts de trésorerie allant jusqu'à 3 mois de chiffres d'affaires 2019 et garantis par l'Etat, la garantie sur découvert sur 12 à 18 mois accordée aux PME et ETI ou sur prêt de 3 à 7 ans, les fonds de solidarité pour aider les plus petites entreprises. Les suspensions temporaires des loyers et charges pour les TPE et PME, de même que le report d'un délai de 3 mois sans pénalité, des cotisations salariales et patronales auprès des URSSAF ont été adoptés.



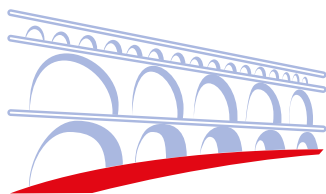
**FRANCE DESTINATION
N°1
EN EUROPE DES
INVESTISSEMENTS
ÉTRANGERS**

(EY, 2020)

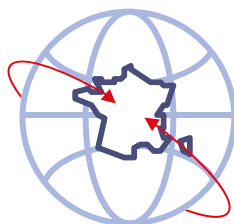


**FRANCE
1^{RE}
DESTINATION
TOURISTIQUE
MONDIALE**

(DGE, 2020)



**45
SITES AU PATRIMOINE
MONDIAL DE L'UNESCO**



**+ 11%
DES INVESTISSEMENTS
ÉTRANGERS EN 2019**

(BUSINESS FRANCE, 2020)

BUSINESS FRANCE

77, boulevard Saint-Jacques
75680 Paris Cedex 14
Tel. : +33 1 40 73 30 00

